



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-080 / 3-5

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 24 juin 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. AMACHANTOUX, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

**Représentés :** J-P. ALIBEU, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, N. JULLIARD, A. MOTTE, B. SEVEN.

La secrétaire de séance désignée est G. DA COSTA.

---

**OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / TRAVAUX ET ENTRETIEN DES BATIMENTS :**  
**Réhabilitation énergétique de l'Ephad La Tourmaline et prise de participation dans la SPL régionale d'Efficacité Energétique.**

---

Rapporteur : Anthony MOREAU

**EXPOSE :** La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec d'autres collectivités, est actionnaire d'une société dédiée à la réalisation de projets de rénovation énergétiques performants. Cette Société Publique Locale (SPL) constitue l'un des outils d'intervention de l'Opérateur de Services Energétiques Régional (OSER).

L'objectif de la SPL d'efficacité énergétique, ou SPL OSER, est d'impulser une dynamique nouvelle en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics, domaine où l'on constate unanimement une faiblesse des investissements alors même que ces actions constituent un levier puissant de réduction des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Cette société dispose de compétences en interne lui permettant un large champ d'intervention depuis les études de diagnostic technique, la passation de contrats de performance énergétique et la recherche des aides financières permettant d'alléger le coût pour la collectivité.

La SPL OSER a développé une compétence spécifique autour des objectifs suivants :

- Assister les collectivités dans l'analyse des actions à conduire pour réduire les consommations d'énergies,
- Réaliser des opérations de rénovation énergétique ambitieuses qui intègrent l'exploitation des installations rénovées,
- Favoriser le développement de l'activité des entreprises du tissu régional des PME pour les travaux et l'exploitation / maintenance des bâtiments publics,

- Valoriser les retours d'expérience et favoriser l'amélioration des pratiques en matière de rénovation énergétique,
- Développer les énergies renouvelables.

Les opérations portées par la SPL OSER peuvent intégrer des travaux de mise aux normes d'accessibilité, de sécurité incendie ou des améliorations fonctionnelles. La SPL OSER intervient soit en Assistance à Maîtrise d'ouvrage, soit en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les objectifs de notre commune sont conformes aux compétences développées par la SPL d'Efficacité Energétique et il vous est proposé de mandater cette société publique pour engager le chantier de la réhabilitation énergétique de l'EPHAD de la Tourmaline. Ce projet devra traiter l'ensemble des éléments d'isolation et de confort de cet établissement dont un récent diagnostic a constaté la nécessaire rénovation.

La SPL Oser interviendra sous la forme d'une maîtrise d'ouvrage déléguée de la Ville et proposera à notre collectivité la mise en place d'un marché global de performance énergétique. Ce marché global permettra la conception et la réalisation des investissements nécessaires mais également l'exploitation dans la durée de cet équipement.

L'entreprise (ou le groupement) candidat à ce futur marché s'engagera ainsi par anticipation sur le niveau de performance énergétique de l'EPHAD. Ce niveau de performance énergétique sera fixé au départ puis contrôlé et si nécessaire sanctionné tout au long de la durée de l'exploitation.

Pour pouvoir missionner la SPL d'Efficacité Energétique et lancer les premières études, il convient que notre commune en devienne actionnaire. Cette opération se fera par la souscription à une augmentation de capital, organisée à cette fin par la société.

Dans cette perspective, notre assemblée délibérante est invitée à donner son accord à cette prise de participation, qui entraînera l'adhésion de notre commune aux statuts de la société tels qu'ils existent, ainsi qu'au pacte d'actionnaires et aux différents règlements intérieurs mis en place (règlement intérieur, règlement de l'assemblée spéciale).

Le conseil municipal est dans ces conditions, invité à :

- Agréer la prise de participation de la commune dans le capital de la SPL d'Efficacité Energétique ;
- En approuver les statuts et le pacte d'actionnaires, ainsi que les documents fournis (règlements intérieurs...) ;
- Fixer à 21.000 € la souscription de la commune à l'augmentation de capital organisée par la société (tarif identique à tous les actionnaires : 1€ par habitant). Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2021 au compte 261.
- Désigner son représentant dans les organes de la société.

#### **PROPOSITION :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1531-1 ;

Vu, le code de commerce ;

Vu, le dossier de la SPL d'Efficacité Energétique, notamment les statuts de la société, le pacte d'actionnaires, et les différents règlements intérieurs ;

Vu l'avis de la commission Finances, Administration générale, Commerces et Sécurité du 21 juin 2021,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- D'approuver les statuts, le pacte d'actionnaires et les règlements intérieurs de la SPL d'Efficacité Energétique, et d'y adhérer sans réserve ;
- De souscrire à l'augmentation de capital organisée par la SPL d'Efficacité Energétique à hauteur de 21.000 €, et de prélever cette somme sur le budget supplémentaire 2021, au compte 261 ;
- De désigner Monsieur Anthony MOREAU en tant que représentant de la commune aux assemblées générales de la SPL d'Efficacité Energétique ainsi qu'à l'assemblée spéciale, et l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre.

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (34 POUR) - N. JULLIARD ne prend pas part au vote**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT



Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint aux finances, à l'administration  
générale et aux économies

Yves ALLARDIN

